



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 septembre 2019

Notre plan stratégique #Supervision2022

Sur la période 2018-2022, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a décidé d'inscrire son action dans la perspective d'une future Europe à 27 forte et compétitive, tout en intégrant la révolution digitale et en contribuant aux nouveaux enjeux de financement de l'économie. Retrouvez le détail de notre plan stratégique #Supervision2022.

Trois axes externes majeurs

#SUPERVISION2022



S'engager pour une **Union des marchés de capitaux** à 27 forte, plus intégrée et plus compétitive

Favoriser l'**innovation** et accompagner les acteurs



Contribuer au **financement de l'économie** par des marchés et une place financière attractifs

Fruit de réflexions menées dans un contexte post crise et après la refonte en profondeur du cadre réglementaire européen, notre stratégie prend naturellement en compte un fort enjeu européen.

Le plan #Supervision2022 s'est nourri de l'expérience des dernières années qui ont vu l'éclosion d'innovations technologiques majeures. L'AMF entend prendre en compte à la fois les opportunités qu'elles peuvent représenter pour l'industrie financière ou les épargnants, pour la Place et son attractivité, mais également les risques qu'elles peuvent comporter.

La question du financement de l'économie, avec l'ambition d'encourager une finance durable, et celle de l'investissement de l'épargne longue des ménages constituent une problématique de fond pour laquelle l'AMF continuera d'apporter sa contribution.



« Avec #Supervision2022, nous avons cherché à définir où se placerait notre valeur ajoutée à l'avenir et comment exercer nos missions dans un monde financier en mutation, dans une Union européenne plus intégrée. Nous voulons aussi apporter notre contribution à l'évolution vers un modèle financier plus durable. »
Robert Ophèle

Un axe interne : un régulateur plus moderne, à la supervision repensée

L'AMF met en œuvre une approche rénovée de sa supervision, pour un meilleur suivi et contrôle des professionnels, davantage fondée sur les risques, avec des formats de contrôles plus courts, les contrôles SPOT, permettant de couvrir un nombre plus important d'acteurs. Cette approche s'appuie à la fois sur la connaissance des acteurs et l'analyse approfondie des données de transaction que les directives et règlements européens des dernières années ont contribué à enrichir.

L'AMF se veut également plus moderne et plus agile. Elle développe et renforce les compétences nouvelles indispensables à l'exercice de ses missions, se dote de nouveaux outils d'analyse et renforce la digitalisation de ses processus, tant en interne que dans ses interfaces de dialogue avec les professionnels.

En savoir plus

↳ Notre plan stratégique

Mots clés

STRATÉGIE

INSTITUTIONNEL

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE STRATÉGIE

06 janvier 2022

Nos priorités d'action
et de supervision



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

15 avril 2021

Nos missions



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

15 novembre 2019

Faire évoluer la
réglementation



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02